

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

25 septembre 2017

Français
Original : anglais

Réunion de 2017
Genève, 4-8 décembre 2017
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application

Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application

Document soumis par l'Unité d'appui à l'application

Résumé

Dans le présent rapport, l'Unité d'appui à l'application de la Convention décrit les activités qu'elle a menées en 2017 dans le cadre du mandat qui lui a été confié aux sixième, septième et huitième Conférences des États parties chargées de l'examen de la Convention, mandat consistant à fournir un appui sur le plan administratif et pour l'application intégrale de la Convention, à promouvoir l'universalisation de la Convention, à faciliter les échanges d'informations dans le cadre des mesures de confiance, à établir et administrer la base de données sur l'assistance, et à administrer le programme de parrainage. La septième Conférence d'examen a décidé que l'Unité d'appui à l'application soumettrait par écrit à l'ensemble des États parties un rapport annuel succinct rendant compte des activités qu'elle aurait menées pour s'acquitter de son mandat (BWC/CONF.VII/7, troisième partie, par. 36) et la huitième Conférence d'examen a décidé de maintenir cette pratique (BWC/CONF.VIII/4, troisième partie, par. 8).

I. Introduction

1. En 2017, L'Unité d'appui à l'application de la Convention a mené ses activités conformément aux décisions et recommandations de la huitième Conférence d'examen (BWC/CONF.VIII/4, troisième partie), laquelle a renouvelé, pour la période allant de 2017 à 2020, le mandat de l'Unité d'appui à l'application, qui avait initialement été établi par la sixième Conférence d'examen et prolongé par la septième.

2. L'Unité d'appui à l'application est financée par les États parties à la Convention en tant que composante des coûts du programme intersessions pour la période 2017-2020, coûts dont la huitième Conférence d'examen a décidé qu'ils seraient « couverts par l'ensemble des États parties à la Convention, selon le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté compte tenu des différences entre le nombre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et celui des États parties à la Convention » (BWC/CONF.VIII/4, troisième partie, par. 11). Le budget de l'Unité d'appui pour 2017 figure dans les coûts estimatifs approuvés pour la huitième Conférence d'examen (BWC/CONF.VIII/5). Toutefois, comme il en a été rendu compte à la huitième Conférence d'examen, des difficultés persistent quant à la situation financière du régime de



la Convention sur les armes biologiques, et il faut continuer de prêter attention aux dispositions financières en place et aux montants conséquents qui restent dus par plusieurs États parties. Si l'on n'y prend garde, la situation pourrait avoir des répercussions néfastes sur le régime de la Convention sur les armes biologiques en 2018. En 2017, l'Unité d'appui à l'application a reçu de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada et de l'Inde des contributions volontaires versées à l'appui du programme de parrainage au titre de la Convention sur les armes biologiques (voir détails donnés à la section VII).

3. De plus, par la décision (PESC) 2016/51 (décision du Conseil), l'Union européenne soutient la Convention sur les armes biologiques dont le Bureau des affaires de désarmement est l'organisme d'exécution. Dans ladite décision, il est prévu l'apport au Bureau des affaires de désarmement d'une contribution financière d'un montant de 2 340 000 euros sur trois ans pour les activités menées à l'appui de la Convention sur les armes biologiques¹. La mise en œuvre du projet a débuté en février 2016 et s'est poursuivie en 2017. En application de cette décision du Conseil, de nombreuses activités ont été entreprises dans les États parties et deux personnes ont été employées au sein du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, l'une dans la catégorie des administrateurs et l'autre dans celle des services généraux. En outre, en août 2017, le Canada a versé au Bureau des affaires de désarmement une contribution volontaire de 382 000 dollars des États-Unis à l'appui d'un projet portant sur le renforcement des mécanismes et moyens en place au niveau mondial pour réagir à l'emploi délibéré d'agents biologiques. Les fonds sont employés à l'organisation de plusieurs petits ateliers, et au recrutement d'un consultant pour mettre en œuvre le projet. Une partie des fonds sera également utilisée aux fins de l'exécution du programme de parrainage susmentionné, ainsi que pour financer les déplacements de l'Unité d'appui à l'application. Enfin, l'Irlande a versé une contribution volontaire de 3 800 euros pour soutenir les activités de l'Unité d'appui à l'application en 2017.

4. L'Unité d'appui à l'application de la Convention est établie au sein du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, qui lui fournit un ensemble de services financiers, logistiques et administratifs et de gestion des ressources humaines. Le Service de Genève facilite aussi l'application par l'Unité d'appui des règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies de sorte que l'Unité puisse fonctionner au mieux. Le Service de Genève intervient dans la coordination et les relations avec les services pertinents de l'Office des Nations Unies à Genève qui contribuent à l'organisation des réunions et conférences au titre de la Convention sur les armes biologiques.

5. Le personnel de l'Unité d'appui à l'application se compose de trois personnes titulaires d'engagements de durée déterminée, même si l'Unité a fonctionné avec seulement deux personnes la moitié de l'année 2017. En fait, comme mentionné dans le rapport soumis par l'Unité d'appui à l'application au Comité préparatoire de la huitième Conférence d'examen (BWC/CONF.VIII/PC/7), durant la plus grande partie de la période 2014-2017 l'Unité a fonctionné aux deux tiers de ses capacités prévues, par suite de changements survenus dans les effectifs (problèmes de recrutement, congé maternité et autres circonstances). La situation s'est trouvée aggravée par le fait que les dispositions actuelles relatives au financement de l'Unité ne permettent pas de recruter du personnel temporaire pour pallier le sous-effectif, ni de reporter les fonds non utilisés au cours d'une année sur l'année suivante.

6. En 2017, l'Unité d'appui à l'application a bénéficié de l'aide de plusieurs stagiaires : M^{me} Maylis David et M^{me} Clarisse Bertherat, de 2016 à mars 2017 ; M^{me} Aurélie Buytaert, d'avril à juin 2017 ; M^{me} Madeline McSherry, de juin à août 2017 ; M. Keishi Abe, de juin à août 2017 ; et M^{me} Maria Elena Amadori, à compter du 25 septembre 2017.

¹ Le texte intégral de la décision du Conseil peut être consulté à l'adresse : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016D0051&from=EN>.

7. Le présent rapport comporte des sections consacrées à chacune des principales composantes du mandat de l'Unité, ainsi que quatre annexes (en anglais seulement) :

Annexe I : Meetings and events attended by the Implementation Support Unit (Réunions et manifestations auxquelles l'Unité d'appui à l'application a participé) ;

Annexe II : National Points of Contact (Points de contact nationaux) ;

Annexe III : Participation in the Confidence-Building Measures (Participation aux mesures de confiance) ; et

Annexe IV : Summary of national inputs on improving the Cooperation and Assistance Database (Résumé des contributions nationales sur les moyens d'améliorer la base de données sur la coopération et l'assistance).

II. Appui administratif à la Convention

8. L'Unité d'appui à l'application assure les services de secrétariat pour la Réunion des États parties se tenant en 2017 et appuie le Président et les Vice-Présidents dans leurs activités. Elle a continué d'assurer un vaste éventail de fonctions administratives telles que décrites dans les rapports précédents.

9. En 2017, l'Unité a fait paraître une publication intitulée « The Biological Weapons Convention : An Introduction » (Introduction à la Convention sur les armes biologiques), qui a pour objet d'apporter des informations pratiques sur la Convention sur les armes biologiques, les obligations qui en découlent, les dispositions qu'elle renferme et les solutions qu'elle propose en matière d'assistance. Cette publication est disponible en version imprimée, pour être distribuée lors des ateliers et autres manifestations qui se tiennent au titre de la Convention, ainsi que sous forme électronique, sur le site Web de la Convention². Sous réserve de la disponibilité des fonds voulus, elle sera également traduite dans d'autres langues. En outre, l'Unité a lancé la publication régulière d'une lettre d'information sur la Convention, intitulée « BWC Newsletter », support informel faisant état de tous les faits nouveaux survenus qui intéressent la Convention sur les armes biologiques, des activités récentes menées par l'Unité d'appui à l'application de la Convention, des renseignements sur les possibilités d'apport d'une assistance intéressant les États parties, et de liens menant aux publications qui présentent un intérêt pour la Convention. Cette lettre d'information est diffusée par courrier électronique et mise à disposition sur le site Web de la Convention³.

10. L'Unité a continué de développer le site Web de la Convention (<http://www.unog.ch/bwc>) et d'en assurer la maintenance, afin d'en renforcer l'utilité non seulement pour les États parties mais aussi pour l'information, la sensibilisation et la communication à l'intention d'un public mondial. Une plus grande importance a été accordée aux sections ayant trait à la base de données sur la coopération et l'assistance et au programme de parrainage.

11. L'Unité a également exploité les médias sociaux pour sensibiliser davantage à la Convention. Début 2015, l'Unité a créé une page Facebook qui affiche désormais plus de 520 mentions « J'aime » (« likes »)⁴. Parallèlement, elle tient à jour un compte Twitter qui a attiré environ 1 100 abonnés (« followers »)⁵. Ces deux supports sont destinés à compléter le site Web de la Convention, lequel demeure la principale source de documentation et d'information sur la Convention.

² Voir [https://www.unog.ch/80256EDD006B8954/\(httpAssets\)/6D16C7B1933F0937C125815D00349763/\\$file/BWS+brochure.pdf](https://www.unog.ch/80256EDD006B8954/(httpAssets)/6D16C7B1933F0937C125815D00349763/$file/BWS+brochure.pdf)

³ Voir <http://mailchi.mp/734eb0c7439d/news-from-the-bwc-isu>.

⁴ www.facebook.com/1972BWC.

⁵ www.twitter.com/BWCISU.

12. L'Unité a entretenu des contacts réguliers avec nombre d'institutions scientifiques, professionnelles et universitaires ainsi qu'avec le secteur industriel et des organisations non gouvernementales. Elle a ainsi pu recueillir des idées et des informations qui l'ont éclairée pour soutenir l'action menée par les États parties. L'Unité a aussi entretenu des contacts réguliers avec un vaste éventail d'organisations internationales dont les travaux présentent un intérêt pour la Convention. Dans la conduite d'activités pleinement conformes à son mandat, l'Unité continue de participer activement aux efforts régulièrement entrepris par ces organisations en matière de processus, de sensibilisation et de mise en œuvre.

III. Application de la Convention

13. En 2017, l'Unité d'appui à l'application a continué de recueillir et de mettre à jour les coordonnées des points de contact nationaux pour la Convention (voir annexe II). Au 22 septembre 2017, 110 États parties avaient désigné un point de contact national. Deux États signataires, trois États non parties et une organisation régionale ont également indiqué des points de contact. Les informations détaillées concernant ces points de contact sont communiquées dans la section à accès restreint du site Web de la Convention.

14. La participation de l'Unité à des ateliers et séminaires joue un rôle essentiel pour faire mieux connaître la Convention et ce qui est fait pour la mettre en œuvre, tant auprès des gouvernements nationaux qu'auprès d'autres acteurs compétents tels que les organismes internationaux et régionaux, la communauté scientifique, les associations professionnelles, les milieux universitaires et le secteur privé. L'Unité s'est aussi associée à la planification et l'organisation de plusieurs réunions et manifestations ayant directement trait à l'amélioration de l'application de la Convention, ou elle y a apporté son soutien. Elle a accepté des invitations à participer à diverses réunions et manifestations tout au long de l'année (voir annexe I), mais a également dû en décliner un grand nombre faute de ressources suffisantes.

15. L'Unité a constaté que le nombre d'États parties, d'organismes régionaux et internationaux et d'autres entités sollicitant une assistance pour la mise en œuvre de la Convention ou pour d'autres activités relevant de la Convention allait croissant. L'intérêt ainsi manifesté prend la forme de demandes d'assistance soumises soit via la base de données en place pour la coopération et l'assistance, soit par voie bilatérale, ou encore dans le cadre de démarches faites auprès de l'Unité en vue de participer aux activités d'aide aux pays. Lesdites activités englobent celles qui sont menées au plan national ou au plan régional dans le cadre, notamment, de la décision (PESC) 2016/51 du Conseil de l'Union européenne, de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU ou des Centres d'excellence de l'Union européenne pour l'atténuation des risques dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN). L'on trouvera à l'annexe I du présent rapport des informations détaillées sur toutes ces activités, et sur d'autres activités.

16. Toutefois, compte tenu du budget limité prévu pour les déplacements du personnel de l'Unité, et de la situation évoquée ci-dessus en ce qui concerne les effectifs, un grand nombre d'invitations à participer à des réunions ou autres manifestations ont dû être déclinées et l'Unité est demeurée dans l'impossibilité de satisfaire toutes les demandes d'assistance qui lui étaient soumises.

IV. Mesures de confiance

17. Conformément aux décisions prises aux précédentes Conférences d'examen, l'Unité d'appui à l'application concourt à l'échange d'informations dans le cadre des mesures de confiance. Elle tient à jour, sur le site Web de la Convention, dans toutes les langues officielles, des versions électroniques des formules à utiliser pour les déclarations au titre des mesures de confiance. L'annexe III contient la liste des pays ayant soumis des déclarations en 2017 (couvrant l'année civile 2016), ventilées selon les différentes formules.

18. Le texte de toutes les déclarations soumises pour 2017 dans le cadre des mesures de confiance peut être consulté par les États parties dans la section à accès restreint du site Web de la Convention (<http://www.unog.ch/bwc/restricted>). Vingt-cinq États parties jusqu'ici ont demandé que le texte de leurs déclarations soit aussi consultable dans la section à accès public du site (<http://www.unog.ch/bwc/cbms>).

19. Conformément à la décision prise par la sixième Conférence d'examen, le 15 janvier 2017 le Chef de l'Unité d'appui à l'application a écrit aux missions permanentes et aux points de contact nationaux des États parties pour les informer de la date limite du 15 avril 2017 pour la soumission annuelle des déclarations au titre des mesures de confiance.

20. Au 22 septembre 2017 :

a) 68 États parties (38,2 % des États parties à la Convention) avaient soumis une déclaration au titre des mesures de confiance portant sur l'année civile 2016 ;

b) 40 d'entre eux avaient soumis leur déclaration avant ou à la date limite du 15 avril 2017 ;

c) 19 États parties ayant soumis une déclaration au titre des mesures de confiance en 2016 ne l'avaient pas encore fait en 2017 ; et

d) 5 autres États parties n'ayant pas soumis de déclaration au titre des mesures de confiance en 2016 en avaient soumis une en 2017.

21. Un nombre total de 55 États parties n'avaient jamais soumis de déclaration au titre des mesures de confiance.

V. Promotion de l'universalisation

22. L'Unité d'appui à l'application a aidé le Président et les Vice-Présidents dans leurs activités visant à promouvoir l'universalisation, en rédigeant les lettres et en établissant des supports d'information.

23. L'Unité a également fourni des informations et des conseils sur la Convention à plusieurs États signataires et États non parties. Elle a encouragé l'universalisation lors de séminaires et de manifestations auxquels elle participait et auxquels des représentants d'États non parties étaient présents (voir annexe I). Elle a, par exemple, pris part à l'atelier régional sur l'universalisation de la Convention sur les armes biologiques qui s'est tenu aux Fidji en juillet 2017 et qui était organisé dans le cadre de la décision (PESC) 2016/51 du Conseil de l'Union européenne. L'Unité a échangé avec les représentants des quatre États non parties qui étaient présents (Kiribati, Nioué, Samoa et Tuvalu).

24. Le rapport du Président sur les activités en matière d'universalisation (BWC/MSP/2017/3) renferme des informations complémentaires sur les initiatives prises dans le domaine et sur les résultats obtenus jusqu'ici.

VI. Base de données renfermant les demandes et les offres d'assistance

25. La septième Conférence d'examen a décidé de mettre en place un système de base de données destiné à faciliter les demandes et les offres d'échange d'assistance et de coopération entre États parties (BWC/CONF.VII/7, troisième partie, par. 17 à 20). La Conférence a chargé l'Unité de créer et d'administrer la base de données ; de faciliter, sur demande, les échanges de renseignements entre États parties au sujet de la base de données ainsi que de toutes activités de coopération et d'assistance qui en découlent ; et de faire rapport aux États parties sur le fonctionnement de la base de données en détaillant les offres faites, les demandes exprimées et les rapprochements opérés au cours de l'année considérée. L'Unité a continué en 2017 de tenir la base de données à jour et de l'administrer. Les offres d'assistance sont accessibles dans la partie publique du site Web de la Convention, les demandes d'assistance pouvant quant à elles être consultées par les États parties dans la section à accès restreint du site. Les États parties utilisateurs de la base

de données ont suivi l'une des deux voies ci-après pour y accéder : ils ont pris contact avec l'Unité d'appui à l'application au sujet des offres ou demandes d'assistance, et sollicité son concours pour rapprocher les États qui offrent leur aide de ceux qui demandent de l'aide ; ou bien les États parties demandant/offrant une aide ont contacté directement, sur un mode bilatéral, les États parties offrant/demandant une aide. En 2017, l'Unité a continué de faciliter les contacts entre États parties offrant une aide et États parties demandant une aide ; deux de ces activités de rapprochement ont ainsi été prises depuis la huitième Conférence d'examen.

26. Comme indiqué dans le rapport que l'Unité d'appui à l'application a soumis au Comité préparatoire de la huitième Conférence d'examen (BWC/CONF.VIII/PC/7 et Amend.1), l'objectif de mise en place d'un « système de base de données » n'a pas encore été atteint. La septième Conférence d'examen a chargé l'Unité d'appui à l'application de créer et d'administrer la base de données, sans pour autant allouer de ressources supplémentaires aux fins du développement d'une base de données entièrement fonctionnelle. Par conséquent, seule une base de données élémentaire a été mise en place en 2012 et la fonction de rapprochement des offres et des demandes d'assistance n'a pas fonctionné aussi bien qu'escompté. En outre, comme la Réunion des États parties de 2014 l'avait constaté, les États parties ne sont pas beaucoup servis de la base. Jusqu'à récemment, peu d'offres ou de demandes avaient été soumises à l'Unité ; aujourd'hui, on compte environ deux fois plus d'offres que de demandes. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les demandes d'assistance sont placées dans la section à accès restreint du site Web de la Convention. Il semble que certains États parties susceptibles de demander une assistance préfèrent que leurs besoins soient pris en compte de façon informelle ou dans un cadre bilatéral, plutôt que de voir apparaître les informations correspondantes dans la base de données. Autre problème relevé : le manque de précision dans la formulation de certaines demandes, qui résulte peut-être d'un défaut de structure de l'ensemble du système.

27. Pour y remédier, l'Unité d'appui à l'application s'est employée avec force en 2017 à promouvoir encore l'utilisation de la base de données et à faire en sorte qu'elle soit mieux utilisée. Dès qu'une nouvelle offre est saisie, tous les États parties en sont immédiatement avisés, et toutes les nouvelles demandes sont envoyées à l'ensemble des États parties qui ont proposé leur assistance. L'Unité a profité de la lettre d'information qu'elle venait de lancer pour promouvoir la base de données auprès des États parties et de tous les autres acteurs concernés et pour faire part de l'état actualisé des offres et des demandes figurant dans la base. L'Unité a également fait la promotion de la base de données lors d'autres activités d'information qu'elle a menées, telles que les séminaires sur les garanties de sécurité, les exposés faits dans les instituts de recherche, les ateliers tenus dans le cadre universitaire et les déplacements de représentants de gouvernements et d'universités à Genève. La base de données est aussi présentée dans la nouvelle publication susmentionnée, intitulée « The Biological Weapons Convention : An Introduction ».

28. Au 22 septembre 2017, la base de données contient :

- a) 60 offres d'assistance, émanant de neuf États parties et d'un groupe d'États parties ; et
- b) 31 demandes d'assistance, émanant de sept États parties ; ainsi qu'une mise à jour de demande d'assistance.

29. Surtout, pour remédier à la situation décrite plus haut, au paragraphe 26, la huitième Conférence d'examen a chargé l'Unité d'appui à l'application de s'attacher, avec les contributions qu'elle recevrait des États parties, à améliorer la base de données de sorte qu'elle soit plus détaillée et plus facile d'utilisation et qu'elle rende compte, de manière précise, actualisée et pratique, des offres et des demandes de coopération des États parties (BWC/CONF.VIII/4, troisième partie, par. 9). Huit États parties (Albanie, Allemagne, Canada, Cuba, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Trinité-et-Tobago) ont adressé des contributions, dont on trouvera un résumé à l'annexe IV du présent rapport. Conformément au mandat confié par la huitième Conférence d'examen, l'Unité d'appui à l'application s'est employée en 2017 à actualiser la base de données en

fonction des contributions reçues. La nouvelle version, améliorée, de la base de données sera présentée en décembre 2017 à la Réunion des Parties.

30. L'Unité a également entretenu des contacts réguliers avec les prestataires pertinents de l'assistance, dans d'autres instances. Elle a, par exemple, continué de travailler en étroite coopération avec les prestataires de l'assistance portant sur la législation nationale et les mesures visant à faire respecter la législation, notamment l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Action mondiale des parlementaires, le Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC) et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

VII. Programme de parrainage

31. L'Unité d'appui à l'application administre le programme de parrainage mis en place par la septième Conférence d'examen pour « soutenir et favoriser la participation des États parties en développement aux réunions du programme intersessions » (BWC/CONF.VII/7, troisième partie, par. 21).

32. Au 22 septembre 2017, des contributions volontaires au programme de parrainage avaient été reçues de trois États parties (Australie, Canada et Inde). Un État partie – l'Allemagne – s'était engagé à faire une contribution volontaire, et l'accord correspondant était en cours de traitement au moment de l'établissement du présent rapport. En outre, d'autres États parties soutiennent le programme de parrainage dans le cadre d'arrangements bilatéraux.

33. Au 22 septembre 2017, des demandes de parrainage pour participer à la Réunion des États parties de 2017 avaient déjà été reçues de 20 États. Conformément à la décision prise à la septième Conférence d'examen, l'Unité allouera les ressources disponibles au titre du parrainage en consultation avec le Président et les Vice-Présidents de la Réunion des États parties, en donnant la priorité aux États parties qui n'auront pas encore participé aux réunions ou qui n'auront pas été en mesure de dépêcher régulièrement leurs experts depuis leur capitale, et en envisageant une participation d'États non parties afin de promouvoir l'universalité de la Convention.

VIII. Conclusions et futurs travaux

34. En 2017, l'Unité d'appui à l'application a constaté un regain notable d'intérêt pour la Convention sur les armes biologiques et un surcroît d'attention portée à cet instrument, tant au niveau national qu'au niveau régional. Cela s'est manifesté par la formulation de nouvelles demandes d'assistance, par des orientations quant à la soumission des renseignements au titre des mesures de confiance, un intérêt des États non parties pour l'adhésion à la Convention, une augmentation du nombre de demandes de parrainage et du nombre de points de contact nationaux, et une multiplication des manifestations auxquelles l'Unité était conviée. C'est là la marque d'une reconnaissance bienvenue de l'importance que revêt la Convention sur les armes biologiques dans le dispositif de désarmement multilatéral.

35. Malgré l'insuffisance des ressources et les difficultés évoquées plus haut, l'Unité d'appui à l'application a continué de n'épargner aucun effort pour répondre à la demande accrue, et elle est parvenue à le faire en coopérant avec les États parties et les organisations internationales et autres entités pertinentes.

36. L'Unité tient donc à faire part de sa gratitude aux États parties pour leur coopération et leur soutien dans les activités menées pour s'acquitter de son mandat au cours de l'année 2017.

Annexe I

[Anglais seulement]

Meetings and events attended by the Implementation Support Unit

As of 22 September, representatives of the Implementation Support Unit participated, or are scheduled to participate, in the following 44 meetings and events in 2017:

1. On 12 January, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU gave a presentation on the BWC to a group of students from the University of Fribourg. (Alex Lampalzer)
2. On 19-20 January at the Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons in The Hague (the Netherlands), members of the ISU participated in an inter-agency tabletop exercise organized by the CTITF WMD Working Group project on Effective Inter-Agency Interoperability and Coordinated Communication in Case of Chemical and/or Biological Attacks. (Alex Lampalzer and Daniel Feakes)
3. On 19 January, at the Geneva Centre for Security Policy in Geneva (Switzerland), a member of the ISU participated in a panel discussion during a course on “Strategic Foresight: International Governance of Existential Risks” (Daniel Feakes)
4. On 26 January, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU gave a briefing to the Secretary-General’s Advisory Board on Disarmament Matters on the outcome of the Eighth Review Conference and biosecurity issues (Daniel Feakes)
5. On 9 February, at the Geneva Centre for Security Policy in Geneva (Switzerland), a member of the ISU gave a presentation on the BWC during the 21st European Security Course (Daniel Feakes)
6. On 22-23 February, in Rome (Italy), a member of the ISU gave several presentations on BWC issues, focusing on preparedness and response (Article VII) and assistance and cooperation (Article X) during a meeting of the Biosecurity Working Group of the Global Partnership (Daniel Feakes)
7. On 22 February in Geneva (Switzerland), a member of the ISU gave a presentation to a visiting group from the German Armed Forces (Alex Lampalzer)
8. On 21 March at the Centre for the Study of Existential Risk in Cambridge (United Kingdom), a member of the ISU gave a presentation on the outcome of the Eighth Review Conference (Daniel Feakes)
9. On 22-24 March in Milan (Italy), a member of the ISU gave a presentation on the BWC during the Seventh Annual International Symposium on “Biosecurity and Biosafety: Future Trends and Solutions” (Daniel Feakes)
10. On 27 March in Freetown (Sierra Leone), a member of the ISU participated via video link in a Regional Africa Workshop on Universality and National Implementation of the BWC organized by Parliamentarians for Global Action (Daniel Feakes)
11. On 29 March in Geneva (Switzerland), members of the ISU participated in a workshop for assistance providers and experts in support of the Extended Assistance Programmes under EU Council Decision 2016/51/CFSP (Daniel Feakes and Alex Lampalzer)
12. On 30 March in Geneva (Switzerland), members of the ISU gave a presentation to students participating in the Geneva International Model United Nations (Daniel Feakes and Alex Lampalzer)
13. On 3 April in Geneva (Switzerland), a member of the ISU gave a presentation to a visiting group from the Polish Academy of Diplomacy (Alex Lampalzer)

14. On 4 April in Geneva (Switzerland), a member of the ISU gave a presentation to a visiting group from the Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights (Alex Lampalzer)
15. On 9-11 May in Rabat (Morocco), a member of the ISU participated in a peer review exercise organized under EU Council Decision 2016/51/CFSP in support of the BWC (Alex Lampalzer)
16. On 15 May in Santiago (Chile), a member of the ISU participated via video link in a Latin America Regional Workshop to Promote Implementation of the BWC organized by Parliamentarians for Global Action (Daniel Feakes)
17. On 17 May in Geneva (Switzerland), a member of the ISU gave a presentation to a visiting group of officials from Pakistan (Alex Lampalzer)
18. On 17 May in Brussels (Belgium), a member of the ISU gave a presentation at the Fifth International Meeting of the National Focal Points of the EU CBRN Risk Mitigation Centres of Excellence (Daniel Feakes)
19. On 18 May in Geneva (Switzerland), a member of the ISU gave a presentation to a visiting group of officials from Kennesaw State University (Alex Lampalzer)
20. On 24 May in Geneva (Switzerland), a member of the gave a presentation on BWC assistance and cooperation activities to the Biosecurity Working Group of the Global Partnership (Daniel Feakes)
21. On 26 May in Geneva (Switzerland), a member of the ISU gave a briefing to officials from Colombia on the national implementation of the BWC and avenues for assistance (Daniel Feakes)
22. On 19 June at the Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons in The Hague (the Netherlands), a member of the ISU briefed the OPCW Open-Ended Working Group on Future Priorities on the outreach, engagement and assistance activities of the ISU (Daniel Feakes)
23. On 20-22 June in Spiez (Switzerland), a member of the ISU participated in a designated laboratories workshop in the context of the Secretary-General's Mechanism (Alex Lampalzer)
24. On 29 June in Geneva (Switzerland), a member of the ISU gave a presentation on the BWC to a group of students from the University of Fribourg. (Alex Lampalzer)
25. On 30 June in Paris (France), a member of the ISU briefed a plenary meeting of the Australia Group on cooperation and assistance activities under the BWC (Daniel Feakes)
26. On 7 July in Geneva (Switzerland), a member of the ISU gave a presentation on the BWC to a group of students from the University of Fribourg. (Alex Lampalzer)
27. On 12 July at the Geneva Centre for Security Policy in Geneva (Switzerland), a member of the ISU gave a presentation on the BWC to the course on "Building Capacities on Arms Control in the MENA Region" (Daniel Feakes)
28. On 12-14 July in Geneva (Switzerland), members of the ISU participated in the International Network on Biotechnology (INB) partners meeting (Daniel Feakes and Alex Lampalzer)
29. On 26 July in Nadi (Fiji), a member of the ISU participated in a national workshop on implementation of the BWC (Alex Lampalzer)
30. On 27-28 July in Nadi (Fiji), a member of the ISU participated in a regional workshop on the universalization of the BWC for Pacific Island states organized in the context of EU Council Decision 2016/51/CFSP (Alex Lampalzer)
31. On 22-24 August in Ho Chi Minh City (Viet Nam), a member of the ISU gave a presentation on the BWC and assistance and cooperation activities to the Annual Conference of the Asia-Pacific Biosafety Association (Daniel Feakes)

32. On 6 September at the TMC Asser Institute in The Hague (the Netherlands), a member of the ISU gave a presentation on the BWC to the OPCW WMD summer course “Disarmament and Non-Proliferation of Weapons of Mass Destruction in a Changing World” (Daniel Feakes)
33. On 12-15 September at The World Academy of Science in Trieste (Italy), a member of the ISU gave presentations on the BWC and assistance and cooperation activities during a workshop on “Policy and Diplomacy for Scientists: Introduction to responsible research practices in chemical and biological sciences” (Daniel Feakes)
34. On 7-9 September in Issyk-Kul (Kyrgyzstan), a member of the ISU gave a presentation at a round table on the implementation of the BWC in the context of the realization of the National Action Plan of the Kyrgyz Republic on implementation of UNSCR 1540 (Alex Lampalzer)
35. On 21-22 September at the Ukrainian National Academy for Sciences in Kyiv (Ukraine), a member of the ISU participated in the first regional workshop on implications of developments in science and technology for the BWC organized in the framework of EU Council Decision 2016/51/CFSP (Alex Lampalzer)
36. On 27-28 September in Bangkok (Thailand), a member of the ISU will participate in a “South-East Asian Workshop on Global Challenges to Successful Implementation of UN Security Council Resolution 1540 and Regional Efforts to Address Them”
37. On 11-13 October in Hannover (Germany), a member of the ISU will participate in an international workshop assessing the security implications of genome editing technology
38. On 16 October in Vienna (Austria), a member of the ISU will participate in a Consultative Meeting on Turkmenistan’s draft National Action Plan on UNSCR 1540 (2004) and present about national implementation aspects pertaining to the BWC
39. On 17-18 October at the African Union headquarters in Addis Ababa (Ethiopia), a member of the ISU will participate in a joint workshop for BWC national contact points from AU Member States
40. On 31 October – 2 November in Ottawa (Canada), a member of the ISU will participate in the Second Global Biothreat Reduction Conference organized by the World Animal Health Organization
41. On 1-2 November in Sochi (Russian Federation), a member of the ISU will participate in the international conference on “Global Biosecurity Challenges: Problems and Solutions”
42. On 5-6 November on the Dead Sea (Jordan), a member of the ISU will participate in the second regional workshop on implications of developments in science and technology for the BWC organized in the framework of EU Council Decision 2016/51/CFSP
43. On 15-16 November in Rome (Italy), a member of the ISU will participate in the Biosecurity Working Group of the Global Partnership
44. On 28 November in Geneva (Switzerland), a member of the ISU will provide a presentation on the BWC to students from Boston University/Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights

Annexe II

[Anglais seulement]

National Points of Contact

The following States have nominated a national point of contact to the ISU by 22 September 2017.

Full contact details, including telephone numbers and e-mail addresses, are available to States Parties in the restricted area of the ISU website (<http://www.unog.ch/bwc/> restricted).

I. States Parties

Afghanistan
Albania
Algeria
Antigua and Barbuda
Argentina
Armenia
Australia
Austria
Azerbaijan
Bahrain
Belarus
Belgium
Bhutan
Brazil
Bulgaria
Burkina Faso
Burundi
Cameroon
Canada
China
Colombia
Costa Rica
Croatia
Cuba
Cyprus
Czech Republic
Democratic Republic of Congo
Denmark

Ecuador
Estonia
Finland
France
Georgia
Germany
Ghana
Greece
Guinea
Holy See
Hungary
Iceland
India
Indonesia
Iran (Islamic Republic of)
Iraq
Ireland
Italy
Japan
Jordan
Kazakhstan
Kenya
Kuwait
Kyrgyzstan
Lao People's Democratic Republic
Latvia
Lebanon
Libya
Liechtenstein
Lithuania
Luxembourg
Madagascar
Malawi
Malaysia
Malta
Mauritius
Mexico
Montenegro
Morocco
Mozambique

Netherlands
New Zealand
Niger
Nigeria
Norway
Oman
Pakistan
Palau
Peru
Poland
Portugal
Qatar
Republic of Korea
Republic of Moldova
Romania
Russian Federation
Saint Kitts and Nevis
Saudi Arabia
Senegal
Slovakia
Slovenia
South Africa
Spain
Sri Lanka
Sudan
Sweden
Switzerland
Thailand
The former Yugoslav Republic of Macedonia
Turkey
Uganda
Ukraine
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
United States of America
Uruguay
Uzbekistan
Venezuela
Yemen
Zambia

II. Signatories

Haiti

United Republic of Tanzania

III. States not party

Israel

Micronesia (Federated States of)

Namibia

IV. Regional organizations

European Union

Annexe III

[Anglais seulement]

Report on participation in the Confidence-Building Measures

Provisional summary of participation in 2017 (as of 22 September 2017)

Key: D = declaration submitted; ND = nothing to declare; NN = nothing new to declare.

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2(i)</i>	<i>A2(ii)</i>	<i>A2(iii)</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Albania	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Argentina	D	ND	ND	ND	D	D	NN	ND	D
Australia	NN	NN	D	D	D	D	NN	NN	NN
Austria	D	NN	D	D	ND	ND	NN	ND	ND
Azerbaijan	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Belarus	D	NN	NN	ND	D	D	D	ND	D
Belgium	ND	D	D	D	ND	D	D	ND	D
Bhutan	ND	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Bosnia-Herzegovina	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Brazil	D	D	ND	ND	D	ND	D	D	D
Bulgaria	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	NN
Canada	NN	NN	D	D	D	D	NN	NN	D
Chile	NN	ND	ND	ND	D	D	NN	ND	NN
China	D	D	D	D	ND	D	D	NN	D
Colombia	NN	ND	ND	ND	NN	ND	D	ND	D
Cuba	D	NN	NN	NN	ND	D	ND	NN	NN
Czech Republic	NN	NN	NN	ND	ND	ND	NN	NN	NN
Denmark	ND	ND	NN	D	ND	ND	D	NN	D
Finland	D	D	D	D	ND	D	D	ND	ND
France	D	D	D	D	D	D	D	D	D
Georgia	ND	NN	ND	D	ND	D	D	D	ND
Germany	D	D	D	D	D	D	NN	NN	D
Hungary	D	NN	NN	NN	D	D	NN	ND	NN
India	D	D	D	D	NN	NN	NN	D	D
Iraq	NN	ND	ND	ND	NN	ND	NN	ND	NN
Ireland	NN	D	ND	ND	NN	NN	D	ND	D

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2(i)</i>	<i>A2(ii)</i>	<i>A2(iii)</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Italy	D	D	D	D	D	NN	NN	D	D
Japan	NN	NN	D	NN	ND	D	NN	NN	D
Jordan	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Kazakhstan	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN
Kyrgyzstan	ND	ND	ND	ND	D	ND	D	ND	D
Latvia	D	D	ND	D	ND	ND	D	NN	ND
Liechtenstein	ND	ND	ND	ND	NN	NN	NN	ND	ND
Lithuania	NN	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	NN
Luxembourg	NN	ND	ND	ND	NN	NN	NN	ND	ND
Madagascar	D	ND	ND	ND	D	ND	ND	ND	ND
Malaysia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Malta	NN	NN	NN	NN	D	NN	NN	NN	NN
Mexico	NN	ND	ND	ND	ND	D	NN	ND	NN
Montenegro	NN	ND	ND	ND	ND	ND	D	ND	ND
Morocco	D	ND	ND	ND	D	ND	D	ND	D
Netherlands	D	D	D	D	D	D	D	NN	D
New Zealand	D	ND	ND	ND	NN	ND	NN	NN	ND
Nicaragua	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Norway	ND	NN	NN	NN	ND	NN	D	NN	NN
Philippines	D	ND	ND	ND	D	D	D	ND	D
Poland	NN	NN	NN	NN	ND	ND	ND	ND	NN
Portugal	NN	NN	ND	ND	ND	ND	NN	NN	ND
Qatar	ND	ND	ND	ND	D	ND	ND	ND	ND
Republic of Korea	D	D	D	D	ND	D	D	ND	NN
Russian Federation	D	D	D	D	ND	D	D	NN	D
Saudi Arabia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Serbia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Seychelles	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Singapore	ND	NN	D	D	NN	NN	NN	NN	D
Slovakia	ND	ND	ND	ND	ND	D	NN	ND	ND
Slovenia	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
South Africa	NN	D	D	D	ND	ND	NN	NN	ND
Spain	D	D	D	D	D	D	D	ND	ND

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2(i)</i>	<i>A2(ii)</i>	<i>A2(iii)</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Sweden	D	D	D	D	ND	ND	NN	NN	NN
Switzerland	D	NN	D	D	D	NN	D	NN	D
Thailand	NN	ND	ND	ND	NN	D	D	ND	NN
Turkey	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	NN	D
Ukraine	NN	ND	ND	ND	D	D	ND	ND	NN
United Arab Emirates	D	D	D	D	D	ND	D	ND	ND
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	D	D	D	D	D	D	D	NN	D
United States of America	D	D	D	D	D	D	D	NN	D
Uzbekistan	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Annexe IV

[Anglais seulement]

Summary of national inputs on improving the Cooperation and Assistance Database

1. In response to the mandate from the Eighth Review Conference, the ISU circulated a letter on 15 December 2016 inviting States Parties to submit inputs on ways to improve the Cooperation and Assistance Database by 28 February 2017. The ISU received inputs from eight States Parties (Albania, Canada, Cuba, Germany, Qatar, Sweden, Trinidad and Tobago and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland). These inputs are summarized below in four categories.
2. The first category captures suggestions relating to the format and nature of the information to be provided on requests/offers. The second compiles proposals relating to mechanisms for communicating offers and requests to States Parties. The third is concerned with suggestions relating to design features and functionality of the database with a view to improving its user-friendliness. The fourth category summarizes proposals on modalities for reporting on requests responded to by offering States Parties.
3. Implementation of the proposals below will be dependent on feasibility and resources.

Proposals regarding the format and nature of the information to be provided on requests/offers

4. The degree of information on offers of assistance should be widened. States Parties should post about cooperation mechanisms, and not only specific projects. States Parties seeking assistance could then approach a national cooperation mechanism unit and not be limited by the specific projects offered. This information could be made available in a third table called “mechanisms for cooperation under Article X”.
5. States Parties making requests should be encouraged to make more specific requests. Specific and generic requests should be separated in different PDF pages. This would aid specific requests to be taken up by donor states and actioned. One page could host specific requests, and other pages should be created to host thematic requests which would be divided along headers such as “legislative compliance”.
6. States Parties should make use of a guidance form with categories or requests to make more specific requests. This would aid requests to be taken up by donor States and actioned. Suggested categories included, inter alia: national implementation, including biosafety/biosecurity and biorisk management; emergency response and assistance; capacity building, disease surveillance and detection; science outreach and education; assistance with CBM submission; assistance with legislative compliance; transfer of materials, agents and technology; training and education; cooperation and joint research; surveillance/detection of diseases; assistance in the elaboration of codes of ethics; provision of equipment; and support for facilities and advice. Each category could be divided into sub-themes. Each request/offer could be cross-referenced if relevant in more than one category/sub-theme. Categories and sub-themes could be colour-coded.
7. The information available on each request/offer should be more homogenous. This could be facilitated by making requests and offers through the completion of a template or model.
8. More information should be provided regarding the projects’ completion status, including concerning multi-step projects in which one State Party may provide assistance on one aspect of a project and another may step in to address other aspects. This type of update would allow those consulting the database to better determine whether projects are

being completed, by whom and in what manner, in a transparent way. A new column in both the Offers and Requests database could be added to provide this information.

9. Information on offers of assistance should include costs to be met. It should be clear where offers include cost-free assistance, or where sources of funding might be needed to cover costs in full or in part.
10. Information on offers/requests should indicate a timeframe, if applicable.
11. Information on offers/requests should indicate language requirements to take part in a given offer or request.

Proposals regarding mechanisms for communicating offers and requests to States Parties

12. The database should be promoted at meetings of capacity building units (by the ISU). Requests should be matched by the ISU with programmes provided by relevant international organisations (WHO, OIE and FAO).
13. New or amended offers should be highlighted by adding an update on the 'Latest News' page of the BWC website.
14. Uptake of assistance offers should be indicated in an additional column in the offers table.
15. The ISU should notify the missions in Geneva and national contact points via e-mail about new offers and requests entered in the database. Such notifications could include a reference to offers or requests that could satisfy or correspond to, even partially, the new submission.

Proposals for design features and functionality of the database with a view to improving its user-friendliness

16. The information in the Database should be made available in the six official languages of the United Nations.
17. The database should be shorter. Any interested States Parties could then be directed to contact the ISU if they want further information, which would have the positive consequence of tracking interest.
18. Guidelines should be provided outlining the process for submitting a request for assistance.
19. The information should be placed directly on a BWC website page dedicated to the database. If an interface is implemented on the webpage, the template would be obtained by a click of the user.
20. A potential database webpage should be interactive, including search options.
21. There should be options for the selection of different request/offer arrangement modes: by index number, issue or submitting State Party.
22. The index number of offers/requests should feature in the first column of each table.
23. The heading 'additional information provided' on the existing BWC webpage which hosts the PDF links to the databases should be modified because it is unclear what information should be found there.
24. The heading 'assistance & cooperation details prior to the Seventh Review Conference' on the same BWC webpage should be modified because the heading is misleading as it suggests that information to be found there pertains to the actual assistance given to States Parties prior to the Seventh Review Conference.

25. Hyperlinks should be created to access the information classified by country under the two above mentioned headings. Currently, the information classified by country is accessible by developing sub-headers (country names), all on a single webpage.

Proposals for modalities for reporting on requests responded to by offering States Parties

26. The State Party requesting assistance should be able to report on responses to its request(s) in the database to the ISU. Such a mechanism could be used by States Parties as it would not only allow measuring the success of the database, but also highlight the achievement of States Parties in reaching specific cooperation arrangements. Notification to the ISU of a cooperation and/or assistance action resulting from the use of the database should be the prerogative of States Parties.

27. If a new offer/request entered in the database is met by an external request/offer (not captured by the database), two steps should be considered. Firstly, States Parties could still notify the ISU in this case, as the database then still plays a role as an information tool for international cooperation. Secondly, the ISU should consult with the State(s) Party that did not register the offer/request on the pertinence of extending them to the other States Parties through their entry in the database.

28. A template or model should be available to facilitate notifications to the ISU of actions resulting from the use of the database.
